



# bruxelles asbl **AIR LIBRE**

Belgique-België  
P.P  
Bruxelles 16 Brussel  
BC 0463

## Déc 11 brussel vzw

trim./driem. Tel.: 02/673 38 18 — av. de Lothierlaan, 8 1150 Bxl — E-mail: info@bruairlibre.be — Site: www.bruairlibre.be

## NUISANCES SONORES : CREATION D'UNE AUTORITE DE CONTRÔLE

Dans le cadre des négociations pour le formation du nouveau gouvernement, un accord a été conclu pour la création d'une autorité indépendante de contrôle. Elle sera chargée de vérifier le respect des dispositions légales en matière du bruit des avions par les compagnies aériennes.



Anderlecht) – et fixer de nouvelles normes de vent. Il devait en résulter une diminution des nuisances sonores aériennes, mais elles ne furent appliquées que partiellement.

Allons-nous maintenant aboutir réellement à une diminution des nuisances sonores aériennes

Cette autorité de contrôle des nuisances sonores sera créée au départ de la Direction générale du Transport aérien. Elle devra s'assurer du respect des routes suivies, des normes de vent et des quotas de bruit. Et elle pourra **sanctionner les compagnies aériennes délinquantes**.

Toutefois un accord préalable de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale, compétente pour les normes de bruit, devra être réalisé par cette nouvelle autorité fédérale de contrôle des nuisances sonores aériennes.

Il faut néanmoins se souvenir qu'il y a des précédents à cet accord gouvernemental. En effet deux accords gouvernementaux ont déjà été conclus, l'un en décembre 2008 et l'autre en février 2010. Ils étaient sensés limiter le nombre des vols de nuit, fixer trois routes de survol de la capitale – les routes **Petit tour de Bruxelles** (survolant Evere, Schaerbeek, les deux Woluwé, Krainhem et Wezembeek-Oppem), **du Canal** (survolant Haren, Evere, Schaerbeek, Bruxelles, Anderlecht et Forest) et **du Ring** (survolant Neder-Over-Heembeek, Jette, Ganshoren, Berchem-Ste-Agathe et

grâce à la création de cette autorité de contrôle, et ce pour tous les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale? Il faut l'espérer tout en maintenant la pression sur les autorités politiques responsables de son bon fonctionnement. En tant qu'association de défense de ces habitants, nous y veillerons attentivement.

**Notre rencontre du 6 octobre 2011  
avec monsieur Willem DRAPS,**  
bourgmestre de Woluwé-Saint-Pierre  
p.2

**DHL : en forte croissance à Zaventem**  
p.3



# Notre rencontre du 6 octobre 2011 avec monsieur Willem DRAPS, bourgmestre de Woluwé-Saint-Pierre

Dans le *Billet du Bourgmestre* du WOLU mag 06/2011, mensuel communal de l'information de Woluwé-Saint-Pierre, intitulé NON AU RETOUR DES BRUITS D'AVION, M. Willem Draps, bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, dénonçait une forte hausse du nombre d'atterrissages de nuit par la piste 02 et annonçait qu'il **avait décidé d'entreprendre avec ses collègues des communes voisines concernées, de nouvelles actions.**



Nous l'avons rencontré le 6 octobre 2011 pour connaître la teneur de telles actions et le résultat obtenu.



Monsieur W. Draps a rencontré les bourgmestres d'Auderghem, de Crainhem et de Wezembeek-Oppeem. Il leur a proposé de réunir 15 voitures de chaque commune pour se rendre au domicile de M. Etienne Schoupe à 6 heures du matin, afin qu'il réalise personnellement le trouble sonore d'un réveil au petit matin et qu'une lettre signée par les 4 bourgmestres lui soit remise. Compte tenu de l'actualité politique du moment et de la période des vacances, cette lettre a été adressée à M. Schoupe pour rappeler les légitimes revendications des communes les plus survolées.

Visiblement déçu, M. W. Draps propose le soutien de la commune de Woluwé-Saint-Pierre à toute action de notre association, qu'il estime très dynamique dans la lutte contre les nuisances aériennes. Nous en prenons bonne note et l'en remercions cordialement.

Ajoutons que nous avons aussi sensibilisé ce bourgmestre d'une des communes les plus survolées de Bruxelles, aux deux autres nuisances du survol aérien : la pollution (qui vient s'ajouter à celle du trafic routier) et la danger de crash, déjà malheureusement survenu en maints endroits.

# DHL : en forte croissance à Zaventem

On aurait pu croire que le transfert du hub de DHL à Leipzig réduirait fortement les nuisances causées par le survols de leurs avions au dessus de Bruxelles. Que nenni!

Dans une déclaration accordée par le managing director Hubs & Gateways Benelux de DHL Express, publiée dans le magazine Industrie Technique & Management de novembre 2011, il annonce fièrement qu'en 2008 (lorsque DHL a déménagé son hub réseau européen de Zaventem à Leipzig) son site de Zaventem traitait 45.000 colis la nuit. DHL en traite aujourd'hui 85.000, soit près du double! 7 vols à l'époque, contre 16 en 2011. A la mi-novembre, DHL vient de lancer un vol de Zaventem vers Toulouse et Lyon, alors qu'auparavant ces routes passaient par Leipzig.

DHL opère à Zaventem depuis 1985, où son centre de tri est le cinquième plus grand hub du monde. Il prévoit un bâtiment supplémentaire pour le fret aérien à Brucargo West d'ici 2016.

Et ce n'est pas tout : DHL poursuit en constatant que cela fait des années que l'on entend dire que l'express aérien va périlcliter en Europe , et que c'est le contraire qui se produit.

Le renouvellement de la flotte aérienne de DHL connaît une accélération avec l'acquisition de nouveaux Boeing 767.

Face à ces déclarations, notre vigilance reste de mise : il ne faut surtout pas s'endormir sur ses lauriers et croire que la bataille est définitivement gagnée . Seule une interdiction généralisée des vols de nuit, de 23 heures à 7 heures du matin, dûment contrôlée (voir notre article sur la création d'une autorité fédérale de contrôle) pourra nous garantir des nuits sans perturbation de notre sommeil.



# Joyeux Noël... et bonnes fêtes de fin d'année



## Cotisation 2012

C'est le moment de renouveler votre cotisation. Nous joignons donc un bulletin de virement de cotisation à ce trimestriel.

De plus, afin d'aider les membres distraits ou qui n'ont pas eu l'occasion de verser leur cotisation en 2011, nous appliquons un point rouge pour l'absence de cotisation 2011 et deux points rouges pour les 2 cotisations 2010 et 2011 sur l'étiquette d'adresse. Ces absences de 2 cotisations entraîneront la suppression de ces membres dans notre fichier début 2012.

Les montants de cotisation restent fixés depuis plusieurs années à :

10 € comme membre	Het basislidgeld 10 €
25 € comme membre de soutien	Bijdrage voor steunlid bedraagt 25 €
50 € comme membre donateur	Bijdrage voor schenkendlid bedraagt 50 €
100 € comme membre d'honneur	Om erelid te worden stort u 100 €

**Aidez-nous  
à vous aider**

**La cotisation à  
Bruxelles Air  
Libre Brussel est  
annuelle, merci  
de penser à la  
renouveler par  
virement sur  
notre compte**

**IBAN BE55 7510  
0334 6944**



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles Environnement

